



Syndicat
cftc



Fédération Enseignement & Formation
enseignementetformation@cftc.fr

Tour Essor
14 rue Scandicci
93500 Pantin

Lettre @Formation

Public : Les Délégués syndicaux Snec-CFTC et Snepl-CFTC.

Destinataires : Les Délégués syndicaux Snec-CFTC et Snepl-CFTC de l'académies de Nantes et les départements limitrophes d'Angers.

Pour information aux Conseillers nationaux, responsables Snec-CFTC et Snepl-CFTC.

La Fédération « Enseignement et Formation » vous informe

DS (Délégué syndical) 2nd Partie



✚ **Lieu :** Bourse du travail – Union départemental CFTC – 14 Place Louis Imbach – ANGERS (49)

Plan d'accès : [ICI](#)

✚ **Date et horaires :** Le mercredi 7 mai 2025 de 10h à 17h30 (accueil à 9h30).

✚ **Objectifs :**

- Développer la CFTC dans l'entreprise :
- ✓ D'acquérir des réflexes en matière de négociation des accords d'entreprise,
- ✓ Adapter sa communication et ses actions à ses interlocuteurs ;
- Convaincre d'adhérer CFTC.

! Participation limitée à 12 personnes, une priorité sera donnée aux participants à la journée du 20 novembre 2024.

✚ **Document d'autorisation d'absence à remettre avant le lundi 7 avril 2025, à votre chef d'Établissement :**

- ✓ Document pour les salariés de droit privé (Snec et Snepl) : [ICI](#)

- ✓ Document pour les enseignants du 1^{er} degré (Snec) : [ICI](#)
- ✓ Document pour les enseignants du 2nd degré (Snec) : [ICI](#)

✚ **Formulaire d'inscription** en ligne à compléter avant le **mercredi 16 avril 2025** : [ICI](#)



Cette inscription en ligne vous engage à participer. Pour le bon fonctionnement, merci de respecter votre engagement et de nous prévenir en cas d'imprévu. La Fédération met en place des moyens financiers et humains pour organiser les formations.

Le Code du Travail prévoit la prise en charge des frais de formation des élus titulaires et suppléants au CSE. Formulaire de prise en charge possible : [ICI](#)
Pour les adhérents et nouveaux adhérents les frais seront pris en charge.

✚ Document de demande de remboursement des frais engagés et annexes : [ICI](#)

! Ne pas oublier de joindre les justificatifs originaux et un RIB à votre demande dans les 15 jours qui suivent la formation.

Dépliant « Le départ en formation syndicale » : [ICI](#)

Attention ! Condition obligatoire : Être à jour de la cotisation syndicale 2025.

Pour nous contacter :

Par téléphone : 01 84 74 14 00

Par mail : responsable-formation@cftc-fef.fr

Par courrier : Fédération Enseignement et Formation - Tour ESSOR 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN.